

Wasselonne : chapelles et chapellenie

Le plus ancien document qui mentionne une chapelle (1) est de l'année 1367. Contzo Havener et son épouse Dyna font un legs de 10 solidi (2) échus chaque année à la Saint-Martin, qui grèvent une propriété leur appartenant à côté de la chapelle (*iuxta capellam*). Pour en savoir plus long, il faut se reporter à l'obituaire (3) de l'année 1486 qui mentionne un legs de 10 schillings (4) fait par Walther de Than (= Dahn, ville allemande située en Rhénanie-Palatinat) en faveur de la Fabrique de l'église, legs assis sur une maison du « Ziche » se trouvant vis-à-vis de la chapelle. Les receveurs fabriciens se disent receveurs de la chapelle de la Bienheureuse Vierge Marie et de Saint-Michel. Sa dédicace (5) a lieu le dimanche avant la Chandeleur (6). L'inscription qui mentionne la dédicace ne la place que sous le vocable de Saint-Michel. Cette chapelle existait au XVI^e siècle.

Elle était appelée à ce moment-là la petite église, « *das kleine Kirchlein* ou *beykirch* ». Son existence est attestée pour l'année 1598. Un plan de l'édifice lui donne 95 pieds en longueur (= 28,95 m). La dénomination de « *beykirch* » était pertinente ; le curé y remplit les fonctions curiales, à l'exception de l'administration des baptêmes.

Une autre chapelle, dont le Patron (7) n'est pas connu, se trouvait à *Brechlingen*. La commune en disposa en l'année 1568 comme en témoigne la pierre utilisée comme linteau d'une porte de la maison sise 26, rue des Vosges ; le seigneur territorial lui réclama un cens (8) annuel de 2 schillings. En 1685, lors de l'établissement du *simultaneum*, (9) les protestants s'étaient offerts de mettre à la disposition des catholiques l'église de Brechlingen. Au XVII^e siècle les nobles de Lutzelbourg possédaient un bien « *bey Brechlingen Cappel* ». Un demi-arpent de terre « *auf der Kappelmatt* » est grevé d'un cens au profit du Grand-Chœur de Strasbourg. Le même document reproduit le lieu-dit « *bei der Kapellen* » ou « *bey der Kappel* ».

Le chapelain (10) de Saint-Nicolas est mentionné dans l'obituaire comme célébrant. Cette chapellenie (11) était dotée de biens-fonds auxquels il est fait allusion dans le renouvellement des biens de Fleckenstein de l'année 1511. La primissairie (12) était rattachée à l'autel de Saint Nicolas, si nous pouvons ajouter foi à un dénombrement des biens de l'église de l'année 1580. Un bien de l'église et un bien de la chapellenie se touchaient.

Source :

• Louis Klock, *Esquisse de l'organisation ecclésiastique au Moyen Âge*, Monographie : Wasselonne (Site – Passé – Monuments) de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Saverne et Environs (SHASE), Cahier 58-59 / II-III 1967, pages 14 et 15.

- | | |
|------|---|
| (1) | Chapelle. Édifice religieux dans une paroisse, soit sur un lieu de culte au sein d'un bâtiment ou ensemble de bâtiments ayant une fonction précise (château, hôpital, école, cimetière, etc.). |
| (2) | Solidi (pluriel de <i>solidus</i>). En Europe médiévale, une monnaie de compte égale à 12 deniers. |
| (3) | Obituaire. Registre renfermant la liste des défunts pour l'anniversaire desquels on doit prier ou célébrer un <i>obit</i> (= service religieux célébré par fondation pour un défunt à la date anniversaire de sa mort). |
| (4) | Schilling. Unité monétaire utilisé dans divers pays. |
| (5) | Dédicace. Consécration d'une église, chapelle... ; anniversaire de cette consécration. |
| (6) | Chandeleur (fête des chandelles). Ancienne fête païenne et latine devenue une fête religieuse chrétienne correspondant à la Présentation de Jésus au Temple. Elle se déroule le 2 février, soit 40 jours après Noël. |
| (7) | Patron. Saint, sainte à qui une église ou une chapelle est dédiée, ou qui protège une ville. |
| (8) | Cens. Redevance due par des tenanciers au seigneur du fief. |
| (9) | Simultaneum. Réglementation instaurée par Louis XIV, qui permettait aux catholiques d'utiliser le chœur des églises protestantes là où vivaient sept familles catholiques. Les catholiques et les protestants utilisaient alternativement la même église, désormais appelée simultanée ou mixte. |
| (10) | Chapelain. Prêtre desservant une chapelle. |
| (11) | Chapellenie. Bénéfice procuré à un chapelain par un acte de fondation effectué par un fidèle souvent lors d'un testament. |
| (12) | Primissairie. Grange permettant d'entreposer la collecte de la dîme, impôt portant principalement sur les revenus agricoles en faveur de l'Église catholique. |



André Henning